

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**20 MAI 2015**

L'an deux mil quinze et le 20 mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Paul SALVATICO, Maire** **Ouverture de la séance : 20h45**

**Présents :** Mmes & MM. Annie ALIZAN, Fernand BEYT, Philippe CANCEL, Cédric CARTERY, Céline DAULT, Julie DULON, Suzette MARTIN, Jean-Pierre MILAN, Jean-Paul SALVATICO, Stéphane UCHAN et Jean-Pierre WATREMEZ.

Mme Suzette MARTIN a été élue secrétaire de séance

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

Vote à main levée : 11 pour

**1- DÉLIBÉRATION - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES CONSTRUCTIBLES**

M. le maire propose un coût entre 0 et 3€ le m<sup>2</sup>, le tarif de 0.50€ le m<sup>2</sup> est retenu

Vote à main levée : 10 votants 9 pour 1 abstention

1 conseiller n'a pas eu droit au vote, il est propriétaire de parcelles non bâties constructibles

**2- DÉLIBÉRATION - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

M. le maire donne lecture de l'arrêté (voir l'article)

15.40€ par m<sup>2</sup> et par an

M. Jean-Pierre WATREMEZ demande si la taxe est également en vigueur pour les artisans.

Réponse de M. le Maire : « les artisans n'en font pas partie »

Vote à main levée : 11 pour

**3- DÉLIBÉRATION - CLASSEMENT DU CHEMIN DU CAILLAOU**

M. le Maire propose au Conseil Municipal le classement dans la voirie communale de la voie privée dite chemin du Caillaou composée des parcelles suivantes :

- A 1321 – A 1323 – A 1325 – A 1327 – A 1329 et A 1331

Vote à main levée : Votants 9 8 pour 1 contre

Mme Suzette MARTIN et M. Jean-Paul SALVATICO ne votent pas étant propriétaires chacun d'une partie du chemin

**4- DÉLIBÉRATION - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET BOULANGERIE**

Opérations d'ordre non équilibrées :

13911 Amortissement subvention	- 2.00€
2313 Immos en cours construction	+2.00€

Vote à main levée : 11 pour

## 5- DÉLIBÉRATION - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET MULTISERVICE

Dépenses imprévues section investissement C/020 supérieures au pourcentage réglementé (7.5 % des dépenses réelles d'investissement)

020	Dépenses imprévues en investissement	- 9 380.00€
2313	Immos en cours construction	+9 380.00€

Vote à main levée : 11 pour

## 6- DÉLIBÉRATION - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un courrier du 4 mai 2015, l'INSEE lui a fait part que le village de Martres-de-Rivière est dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour mener à bien cette enquête l'INSEE demande qu'un coordonnateur soit nommé. Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à nommer un coordonnateur et signer tous les documents utiles.

Mme Annie ALIZAN se propose pour aider le recenseur comme propose la loi.

Monsieur le Maire accepte la proposition.

## 7- DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE LA SALLE FABIAN

Mme Suzette MARTIN propose de la louer à tour de rôle. Monsieur le Maire précise que Mme ROSSETTO peut faire l'administratif. M. Cédric CARTERY se propose pour prendre la responsabilité à condition que quelqu'un le remplace lors de ses empêchements. M. Fernand BEYT se propose pour le remplacer. M. Cédric CARTERY gèrera le planning de la salle Fabian.

## 8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 1- Curage fossés de la Hourcade

M. Philippe CANCEL demande où en est-on pour le curage des fossés de la Hourcade ?

M. le Maire précise que seul M. FRESCHI a payé.

Les Pouchettes et la Hourcade sont communaux et donc ont été payés par la commune.

M. FONTAINE ayant une évacuation de fosse septique au fond du fossé, M. le Maire refuse de mettre une buse.

2 – Mme Annie ALIZAN demande plus de passages protégés sur la RD8 (il y en a 4) il en manque 1 face à l'allée du Château.

M. le Maire propose un passage piéton au carrefour : allée du Château – chemin du Portillon – RD8

3- Mme Céline DAULT réclame un passage piéton devant l'école. M. le Maire va vérifier les normes et va étudier la question (règle et texte). M. Philippe CANCEL, Mlle Julie DULON et Mme Suzette MARTIN approuvent la demande

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.